

question vitale, qui doit mériter notre sérieuse attention. Je ne crois pas cependant que l'honorable chef de l'opposition ait raison de croire et de dire que l'état de nos finances est alarmant. Non ! Il n'est peut-être pas assis sur une base des plus certaine et satisfaisante. En effet, on annonce que ce n'est qu'en vertu du paiement fait par la ville de Montréal, au fonds d'emprunt municipal, que le trésorier peut montrer un excédant pour l'année expirée le 30 juin 1882. Mais de là, à dire que l'état de nos finances est désespérant, il y a une grande distance. (Écoutez.)

La chambre sait qu'à la dernière session le gouvernement a dû demander l'imposition de \$123,000 de taxe, sur certaines corporations. Cette somme n'a pu être perçue jusqu'à présent ; mais l'honorable premier ministre annonce que le revenu du département des terres pourra s'élever, à la fin de cette année 1882-1883, à près d'un million. Je ne l'avais pas porté à un chiffre aussi élevé, mais, si tel est le cas, la différence entre les recettes provenant de cette source telles qu'estimées et les recettes réelles sera probablement plus que suffisante pour combler le déficit. Quoi qu'il en soit, le gouvernement devra y voir et je suis persuadé qu'il envisagera la situation financière comme elle doit l'être.

Je crois que l'heure est venue pour la province de s'arrêter, pour quelque temps, dans la voie des sacrifices sous forme de subventions aux entreprises publiques et de régler d'une manière définitive notre budget. Depuis la Confédération, la province de Québec a dépensé 15 millions de piastres pour la construction de ses chemins de fer, y compris celui du Nord.

À la dernière session, 6 millions d'acres de terres ont été accordés à certaines compagnies de chemins de fer, lesquels 6 millions d'acres, à une piastre l'acre, représentent 6 millions de piastres. De plus, \$2,000,000 ou à peu près ont été dépensées par le gouvernement de Québec, depuis la Confédération, pour la colonisation et les arpentages : ce qui fait un total de \$23,000,000.

Ce dernier chiffre fait voir quels sacrifices énormes la province s'est imposés pour aider au développement de ses richesses, et s'assurer une position avantageuse dans la Confédération canadienne. Ces sacrifices ont produit d'heureux résultats, surtout pour les parties du pays qui bénéficient de nos améliorations publiques.

J'éprouve un sincère regret, cependant, en voyant que cette belle partie du pays, qu'on appelle la Gaspésie, et spécialement le comté de Gaspé que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, n'a pas en-

core joui de ces immenses avantages. Je m'en console toutefois par la pensée que le jour viendra et qu'il n'est même pas trop éloigné, grâce au subside voté à la dernière session, sur la proposition du gouvernement Chapeau pour la construction d'un chemin de fer de Métapédia au Bassin de Gaspé, et grâce aussi à l'aide, qui, je l'espère, nous sera accordée pour la même fin par le gouvernement fédéral, par la pensée, dis-je, que le jour viendra où la population de la Gaspésie, si laborieuse et si cruellement éprouvée par les disettes périodiques, recevra sa légitime part des améliorations publiques. (Écoutez.)

Mais à raison de ces sacrifices, le trésor public, bien que sensiblement amélioré sinon équilibré, par le gouvernement précédent, est encore embarrassé. Apportons-y d'abord le remède efficace, puis nous pourrons ensuite donner aide aux entreprises d'intérêt public dans les limites de nos ressources.

N'oublions pas, cependant, que le peuple de notre province n'est pas disposé à accepter l'imposition de taxes directes à moins que le gouvernement ne donne la preuve qu'il a réalisé son programme d'économie, en opérant des réductions dans les dépenses publiques, dans les cas où telles réductions pourront être faites sans nuire à l'efficacité du service.

Ce n'est pas, M. l'orateur, que je veuille prêcher la doctrine que le peuple ne doit pas aider aux frais de l'administration de la chose publique ; loin de là. Ce serait là une doctrine à tendance démoralisatrice, que je me garde bien de prêcher. Mais je constate un fait ; et, après tout, est-il juste d'imposer des taxes sur le peuple, surtout sur les habitants pauvres de nos campagnes, si, dans les dépenses publiques, il y a extravagance ou des appropriations qui, à raison l'état de nos finances, devraient être retranchées ? N'oublions pas non plus que le système d'emprunts et de crédits est un système qui devient dangereux, quand l'on ne peut plus avec nos recettes ordinaires, pourvoir au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement de la dette.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe s'est alarmé à la vue du chiffre de la dette consolidée de la province, qui aurait été, le 1^{er} de mai dernier, de \$10,879,111. En tenant compte de l'emprunt autorisé à la dernière session, je ne crois pas qu'en thèse générale, le chiffre d'une dette nationale soit, par lui-même, quelque chose qui doive inspirer des craintes : la question principale est de savoir si la province peut, avec ses recettes ordinaires, rencontrer les intérêts et le fonds d'amortissement.